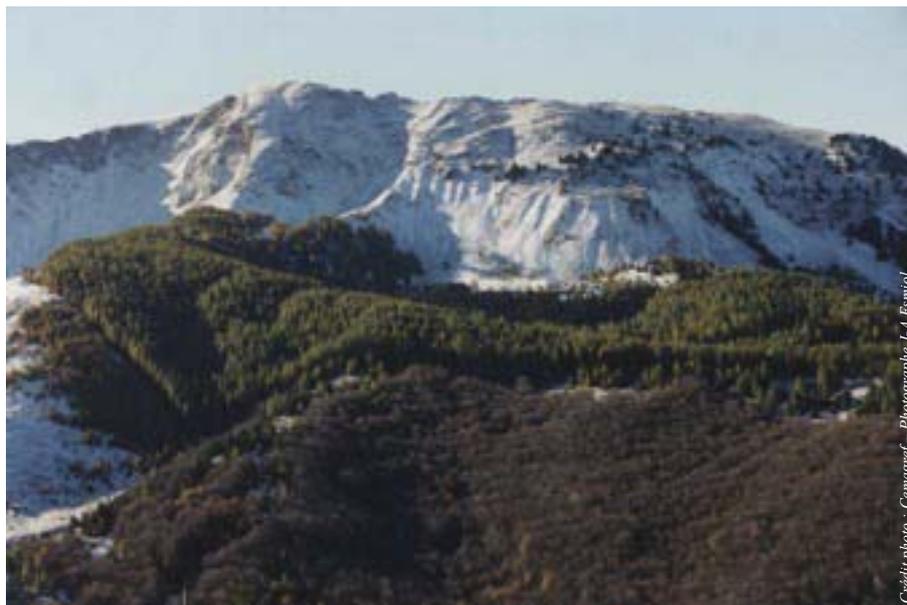


Bilan d'activité de l'entité régionale PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Année 2003



Crédit photo : Cemagref – Photographe J.-A. Esnial

Forêt domaniale des Monges (04) certifiée PEFC sous le numéro 10-21-19/1

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René

CD 7 – Valabre

13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 78 16 / Fax : 04 42 51 03 88 / Email : pefc@ofme.org

**Document validé par le Conseil d'Administration
de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur le 22 juillet 2004**

1. Introduction

L'année 2003 a été une étape importante pour l'entité régionale, car elle a vu l'adoption du référentiel, et en particulier la politique de qualité validée en juillet. C'est d'ailleurs la finalisation de la politique de qualité, et des procédures qui a majoritairement mobilisé les énergies de l'entité, laissant la seule fin d'année pour démarrer la promotion du système et la collecte des adhésions.

2. L'entité régionale

➤ Membres de l'entité régionale

En 2003, il n'y a pas eu de nouveaux membres qui ont rejoint l'entité régionale, qui en compte donc 14 répartis en trois collèges :

Collège des producteurs :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Centre régional de la propriété forestière | Représenté par M. Quilici |
| - Direction Territoriale de l'ONF | Représentée par M. Laurens |
| - Union Régionale des Associations de Communes Forestières | Représentée par le Docteur Werpin |
| - Coopérative Provence Forêt | Représentée par M. Favre |
| - Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers | Représentée par M. Valentin |
| - Association Forêt Réseau Tourisme (FORESTOUR) | Représentée par M. Gautier |

Collège des transformateurs – utilisateurs :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Fédération Nationale du Bois | Représentée par M. Abram |
| - Chambre Syndicale des Exploitants Forestiers Scieurs | Représentée par M. Cocco |
| - Interprofession Forêt Bois | Représentée par M. Salvignol |
| - Tembec Tarascon SA | Représentée par M. Elineau |

Collège des consommateurs – usagers de la forêt :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence | Représenté par M. Catard |
| - Union Régionale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature | Représentée par M. Ader |
| - Fédération Régionale de la Chasse | Représentée par M. Isoard |
| - Chambre Régionale d'Agriculture | Représentée par M. Pinatel |

L'entité est dirigée par un Conseil d'Administration composé des 9 membres (3 par collège) suivants :

- Centre régional de la propriété forestière
- Direction Territoriale de l'ONF
- Union Régionale des Associations de Communes Forestières
- Interprofession Forêt Bois
- Tembec Tarascon SA
- Fédération Nationale du Bois
- Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Union Régionale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature

Le bureau de l'entité est le suivant :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| - Président : | M. Quilici |
| - 1 ^{er} Vice Président : | Docteur Werpin |
| - 2 ^{ème} Vice Président : | M. Abram |
| - Trésorier | M. Laurens |
| - Trésorier adjoint | M. Catard |
| - Secrétaire | M. Elineau |

➤ Invités permanents

L'assemblée générale de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a désigné 7 organisations non membres ayant un rôle consultatif, qui assistent à ses débats, qui suivent les travaux de l'entité

régionale, mais qui n'ont pas de rôle décisionnel. En 2003, une nouvelle organisation a rejoint la liste de ces invités ainsi composée :

- Service Régional de la Forêt et du Bois – Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Direction Régionale de l'Environnement
- Chambre de Commerce et d'Industrie 04-05
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Association Forêt Cellulose
- Délégation Régionale de la Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers – Experts Bois (Invitée en 2003)

➤ Cotisations des membres

Le montant de la cotisation des membres a été maintenu par l'Assemblée Générale à 100 € par membre pour l'année 2003.

➤ Contributions des propriétaires

Le montant de la contribution des propriétaires pour l'année 2003 a été fixé par l'assemblée générale, en suivant la recommandation de PEFC France, à savoir :

- **15 €** pour 5 ans pour les propriétés de moins de 10 ha
- Pour les propriétés de plus de 10 ha : **10 €** de frais de dossier + **0,50 €** pour 5 ans pour les surfaces productives + **0,25 €** pour 5 ans pour les surfaces non productives.

Les surfaces productives correspondent aux séries de « production » et « production protection » des aménagements des forêts relevant du régime forestier, et aux surfaces ayant des caractéristiques équivalentes pour la forêt privée.

3. Certification de l'entité régionale et des organismes forestiers

➤ Certification de l'entité régionale

L'entité régionale PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur a été certifiée en juillet 2003 par **Ecopass**. Le premier audit de suivi aura lieu en novembre – décembre 2004. La limite de validité du certificat de gestion forestière durable est le 29 juillet 2008.

➤ Certification ISO de l'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts a été certifié ISO 9001 et 14001 par LRQA sous le n° 9915156 le 30 septembre 2003. Le certificat reste valide jusqu'au 29 septembre 2006.

➤ Certification ISO du Centre régional de la propriété forestière

Le CRPF n'est pas certifié et n'a pas choisi son organisme. Il a néanmoins entamé sa démarche ISO 14001 et dispose de deux ans soit jusqu'au 29 juillet 2005 pour obtenir son certificat. Le calendrier envisagé est une obtention courant juin 2005.

4. Participation des acteurs dans la politique de qualité

La politique de qualité de la gestion forestière durable définie par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, identifie à travers 10 axes, 20 objectifs d'amélioration de la gestion forestière durable. Pour chaque objectif, une ou plusieurs cibles ont été fixées et un certain nombre d'actions ont été identifiées pour parvenir à la réalisation des objectifs, chaque action étant portée par un ou plusieurs organismes membres de l'entité.

Ces organismes contributeurs, au nombre de 10, s'engagent formellement à mettre en œuvre leurs actions respectives, conformément aux procédures de l'entité régionale.

Les 10 organismes contributeurs sont les suivants :

- Office National des Forêts
- Centre régional de la propriété forestière
- Union Régionale des Associations de Communes Forestières
- Coopérative Provence Forêt
- Association Forêt Réseau Tourisme
- Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- Chambre Syndicale des Exploitants Forestiers Scieurs
- Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Fédération Régionale des Chasseurs

5. Participation des propriétaires

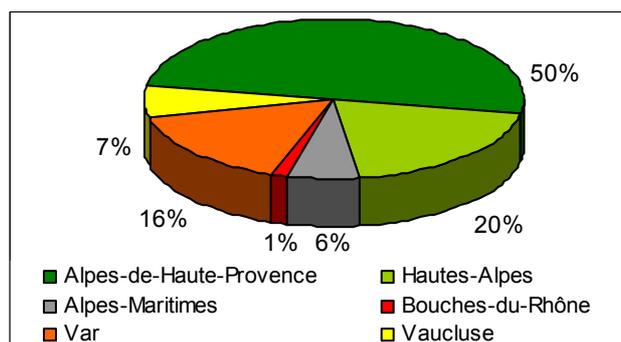
La participation des propriétaires reste limitée dans la région en 2003, puisque bien qu'obtenue le 29 juillet 2003, la certification a été officialisée en septembre avec la délivrance du certificat. De fait les premières adhésions ont eu lieu en fin d'année.

Les premiers propriétaires ayant adhéré en 2003, au nombre de 6 représentent 112 194 ha certifiés. La répartition par type de propriété est la suivante :

Type de propriété	Surface	Nombre
Communal	345	1
Domanial	111 435	1
Privé	414	4

La répartition par département est la suivante :

Département	Nombre	Surface
Alpes-de-Haute-Provence	2	56 290
Alpes-Maritimes	1	6 687
Bouches-du-Rhône	3	1 665
Hautes-Alpes	2	22 384
Var	2	17 778
Vaucluse	1	7 390



6. Participation des entreprises

En 2003, une action a été lancée afin de promouvoir la chaîne de contrôle dans les entreprises d'exploitation forestière. Cette démarche s'inscrit dans la suite de la réflexion engagée en 2001 par le syndicat des exploitants forestiers. Même si cela ne se traduit pas directement en 2003 en terme de nombre d'entreprises titulaires d'un certificat de chaîne de contrôle, une vingtaine d'exploitants forestiers de la région devrait être opérationnel en 2004.

➤ Cahier des charges du travail en forêt, applicable à l'exploitation forestière

Au 31 décembre, 4 entreprises d'exploitation forestière ont signé le cahier des charges, 2 de la région et 2 hors région.

Entreprises signataires :

Société	Adresse	Code postal	Ville	Date	PACA
SO.FO.EST	Zone de Roubian	13150	Tarascon	02/12/2003	oui
Benoît Triboulet	Les Constants	84410	Bedoin	23/12/2003	oui
Union des Bois du Sud	BP26 - 125 chemin de Tournefeuille	31931	Toulouse cedex	24/11/2003	non
COFOGAR	BP26 - 125 chemin de Tournefeuille	31931	Toulouse cedex	24/11/2003	non

➤ Chaîne de contrôle

2 entreprises de la région sont titulaires d'un certificat de chaîne de contrôle au 31 décembre 2003, 1 exploitant et 1 producteur de pâte à papier.

Néanmoins, des moyens importants ont été déployés pour, en partenariat avec le syndicat des exploitants forestiers, venir en appui aux entreprises afin de les aider à obtenir leur certificat de chaîne de contrôle. Les actions menées ont consisté à :

- Développer une procédure adaptée aux problématiques et spécificités des exploitants forestiers de la région, celle-ci ayant été soumise à la validation de PEFC France,
- Présenter, dans le cadre d'une réunion régionale d'information, la démarche PEFC et la chaîne de contrôle, cette réunion qui a réuni une trentaine d'exploitants étant un préalable nécessaire à l'organisation d'une vérification groupée conformément au document de PEFC France le permettant pour des entreprises d'exploitation forestière de moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires,
- Développer un appui personnalisé des entreprises pour la mise en place de la chaîne de contrôle et la rédaction de leurs procédures. Cet appui a débuté dans quelques entreprises en décembre 2003 et sera poursuivi en 2004.

L'aboutissement de ces actions sera en 2004 l'obtention de certificats de chaînes de contrôle par la vingtaine d'entreprises qui a manifesté son intérêt et qui s'engage dans cette démarche.

7. Actions de communication réalisées

Le conseil d'administration a validé le 6 octobre 2003 sa stratégie de communication pour l'année 2003-2004. Celle-ci décrit les publics visés et les actions envisagées.

Des actions de communication ont ainsi été mises en place en application de cette stratégie : certaines ont été réalisées directement par l'entité régionale, d'autres par ses membres.

➤ Actions auprès des acteurs forestiers régionaux

3 actions ont été menées afin d'informer les acteurs forestiers de la région de la démarche de certification.

- **Information des personnels de la Forêt privée**

Dans le cadre des réunions des techniciens des structures de la forêt privée régionale, une information a été réalisée à tous les techniciens du Centre régional de la propriété forestière, de la coopérative Provence Forêt, et de l'ASL de la suberaie varoise le 21 octobre 2003. L'objectif de la réunion était de rappeler le fonctionnement de la certification, son avancement national et régional, et de débattre de l'argumentaire et des stratégies à adopter pour transmettre l'information aux propriétaires privés dans le but qu'ils s'engagent massivement dans la démarche.

- **Formation des personnels de l'Office National des Forêts**

Dans le cadre du groupement de coopération ONF/FNCOFOR/IFFC, et sa déclinaison régionale, un module de formation a été mis en place à l'attention des personnels de l'Office National des Forêts. Cette formation s'inscrit comme un préalable à la réalisation de sessions de formation - information des élus des communes forestières dispensées conjointement par les Associations de communes forestières et l'ONF.

Descriptif Formation personnels ONF	
Objectif	Faire le point sur la démarche de certification PEFC dans la région – Présenter les engagements de l'ONF pris dans le cadre de la politique PEFC Présenter en détail le fonctionnement de la démarche pour les propriétaires en général et les communes en particulier Donner aux personnels de l'ONF les moyens de répondre aux questions des élus qui les solliciteraient sur la démarche

	PEFC
<i>Public ciblé</i>	Responsables qualités et responsables d'Unité Territoriale des 5 agences ONF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
<i>Intervenants</i>	M. Boiseau – ONF M. Bonnet – OFME M. Grovel – OFME
<i>Date</i>	17 novembre 2003
<i>Durée</i>	1 journée
<i>Lieu</i>	Gardanne – Pavillon du Roy René
<i>Participants</i>	3 responsables qualités d'agence et le responsable qualité territorial 26 responsables d'Unités territoriales 2 autres personnels des agences

- Information des membres et invités de l'entité régionale

Dans la phase de définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable, afin de les tenir informés de l'avancement régional, national et international de PEFC, une lettre d'information à l'attention des membres et invités de l'entité a été réalisée. Cette lettre leur a été diffusée en mars 2003.

➤ Actions auprès du grand public et des médias

Les deux premières actions à l'attention des médias et du grand public ont été mises en place en 2003, suite à l'obtention de la certification par l'entité régionale.

- Actions à l'attention des journalistes

Une conférence de presse pour annoncer l'obtention de la certification a été organisée avec l'appui de PEFC France, sur le même modèle que celles réalisées dans les autres régions. Cette conférence s'est tenue le 24 septembre 2003 au siège de l'entité régionale. Quatre articles sont parus dans la presse :

- Pays des Alpes Maritimes
- Le Bois International
- Vaucluse Agricole
- La Provence

- Actions à destination du grand public

Un encart expliquant la certification PEFC, son objectif et l'intérêt pour les consommateurs a été inséré sur un des panneaux thématiques « gestion durable » de l'exposition itinérante de l'Ecomusée de la forêt. Cette exposition ayant vocation à être présentée dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au grand public, vise à le sensibiliser aux problématiques de la forêt méditerranéenne.

➤ Actions auprès des propriétaires forestiers

Les actions de promotion ont débuté en fin d'année et se sont concentrées sur la sensibilisation des communes forestières

Un module de formation a été mis en place par l'URACOFOR et l'ONF au niveau régional, dans le cadre de la déclinaison régionale du groupement de coopération ONF/FNCOFOR/IFFC, et en partenariat avec l'entité régionale PEFC.

La stratégie adoptée visait à mettre en œuvre des sessions de formation/information/sensibilisation des élus et des agents patrimoniaux de l'ONF dans chaque Unité Territoriale de l'ONF.

Le calendrier s'échelonne sur fin 2003 début 2004.

Trois sessions ont eu lieu en 2003 dans les Hautes Alpes :

Unités Territoriales de l'ONF	Date	Communes possédant de la forêt	Communes représentées	% communes représentées	Elus présents
Laragne	11/12/2003	40	8	20%	11
Guillestre	15/12/2003	16	9	56%	10
L'Argentière la Bessée	19/12/2003	9	3	33%	3

➤ Actions auprès des entreprises de la filière

Les entreprises d'exploitation forestière de la région ont toutes été invitées à s'informer sur la démarche. Une réunion a été organisée le 19 septembre sous l'égide de la Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs 04-05, en partenariat avec l'entité régionale. Une trentaine d'entreprises ont participé. Cette réunion constituait la première étape de la mise en place d'une vérification groupée (Cf. § 6) pour les 19 entreprises qui ont choisi de s'engager dans la démarche suite à la réunion d'information.

Une réunion de sensibilisation des entreprises a par ailleurs été organisée le 29 avril 2003 par l'Interprofession forêt bois, l'entité régionale était représentée.

➤ Actions génériques

L'évolution de la démarche fait l'objet de publications régulières sur le site de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (www.ofme.org). Ceci permet d'informer en premier lieu les acteurs forestiers de la région, puis un public plus large, qui peut comprendre des propriétaires et des entreprises.

Ont été ainsi mis en ligne 7 articles d'actualités, sur l'avancement régional et/ou national, ainsi que toute la documentation relative à la démarche (référentiel national, régional, bulletin d'adhésion, documents d'aides pour la chaîne de contrôle). Plusieurs autres articles ont par ailleurs fait référence à la démarche (Formation des élus...)

La lettre de diffusion mensuelle du site ofme.org a systématiquement fait référence à ces articles, et le gros plan du mois de la lettre du mois de juillet était consacré à PEFC.

8. Utilisation de la marque

Le logo PEFC est systématiquement utilisé sur l'ensemble des correspondances (papier à entête avec le logo) de l'entité régionale, y compris sur les enveloppes (Tampon), ainsi que sur l'ensemble de la documentation de l'entité régionale. Enfin, le logo illustre les articles relatifs à la certification mis en ligne sur le site de l'OFME.